

SCOPE

N°16
MARS
AVRIL
2008

La Lettre d'information des cultures arables

ÉDITORIAL >P1

Recadrer le Grenelle de l'Environnement

DÉBATS >P2

La vraie donne en matière d'aides

MARCHÉS >P2

Des prix attractifs pour la féverole

INTERVIEW >P3

Volonté de pédagogie sur les OGM à l'Assemblée Nationale

FOCUS >P3

La clause de sauvegarde, ORAMA et la presse

CLEFS >P4

D'un bilan à l'autre

ORAMA
nos cultures, notre avenir

Recadrer le Grenelle de l'Environnement

ÉDITORIAL > PAR PHILIPPE PINTA, PRÉSIDENT D'ORAMA, PRÉSIDENT DE L'AGPB

L'émotion provoqué l'automne dernier par les hausses des prix agricoles et la prise de conscience du retour à une certaine rareté pouvaient faire espérer un recul d'audience de ceux qui ne cessent de dénigrer notre travail. Il est clair maintenant qu'il n'en est rien. Contre toute rationalité, les Pouvoirs publics français leur emboîtent aujourd'hui le pas, comme en témoignent l'affaire de la clause de sauvegarde sur le MON 810, les retraits de certains produits phytosanitaires, les restrictions d'homologation sur d'autres et la tonalité du dernier rapport de l'IFEN sur la qualité des eaux.

Comme nous l'avions craint à ORAMA, le Grenelle de l'Environnement est sorti de son lit. Il va donc falloir l'y remettre !

C'est le sens de l'action que nous avons entreprise devant le Conseil d'Etat contre le déclenchement de la clause de sauvegarde. C'est également le sens de nos démarches auprès des parlementaires, tant sur la nécessité de phytos efficaces pour assurer une alimentation suffisante et de qualité qu'à propos du projet de loi sur les OGM. Sur les phytosanitaires nous discutons aussi pied à pied, appuyés par nos instituts techniques, avec les ministères.

Plus en amont, il est essentiel également de gagner le plus rapidement possible une autre bataille, celle de l'opinion. Il faut vite trouver les moyens de faire comprendre à nos concitoyens que le



Philippe PINTA, Président d'ORAMA, Président de l'AGPB

« mieux » défendu par les marchands de peur est un « faux-mieux », qu'il est l'ennemi du bien. Il faut vite trouver les moyens de faire réaliser à nouveau par l'opinion que l'humanité a toujours progressé en innovant – c'est toute son histoire – qu'il n'y a jamais de risque zéro à innover – puisque c'est entrer par définition dans une part d'inconnu – mais que les processus d'évaluation des innovations existants permettent déjà de contenir au maximum les risques.

Un dernier mot enfin sur un autre sujet, le Bilan de Santé de la PAC. Là aussi il y a besoin de recadrer, des positions étant exprimées de divers côtés en faveur d'un rééquilibrage des « aides » (voir page 2). Que ceux qui préconisent ce rééquilibrage, Ministre en tête, nous disent d'abord ce qu'ils nous proposent de pertinent en cas de retournement de nos marchés !

La vraie donne en matière d'aides

> AU-DELÀ DES APPARENCES ET DES PARIS DE CIRCONSTANCE

Avec l'exercice du Bilan de santé de la PAC et dans l'actuel contexte des marchés des grains, la boîte de Pandore des aides de la PAC est évidemment ouverte à nouveau. ORAMA entend rappeler quelques vérités.

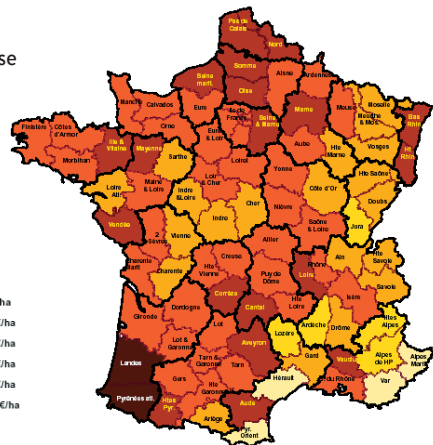
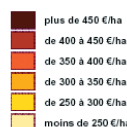
Dans le cadre du « Bilan de Santé » de la PAC, le ministre de l'Agriculture, l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et la Fédération nationale bovine (FNB) préconisent de rééquilibrer les paiements directs du premier pilier de la PAC (DPU et paiements couplés) au profit de certains secteurs de l'élevage. Invoquant les évolutions des revenus en 2007, ils expliquent que les producteurs de céréales et d'oléo-protéagineux auront désormais beaucoup moins besoin de ces paiements qu'ils perçoivent plus largement que d'autres.

A cela, ORAMA répond d'abord que la répartition des aides doit être appréciée en tenant compte aussi de la prime à l'herbe, des indemnités de handicap etc. Bref, du second pilier de la PAC. Les Pouvoirs publics français

ont en effet toujours agi de sorte que ce second pilier bénéficie quasi-exclusivement aux départements d'élevage traditionnel, de façon à compenser l'infériorité des soutiens qu'ils percevaient du premier pilier. De fait, les montants moyens départementaux d'aides à l'hectare sont assez homogènes, comme le montre la carte ci-contre. Il ne faut pas oublier non plus que les aides aux grandes cultures sont destinées, comme le gros du second pilier, à compenser des handicaps. Nos handicaps à nous tiennent à la faiblesse du dollar et aux aides attribuées à nos concurrents américains.

Surtout, ce ne devrait être ignoré de quiconque, nos aides n'ont pas empêché que notre revenu chute de plus de moitié entre 1997 et 2005. Dès lors, si les soutiens aux grandes cultures étaient amputés comme proposé ci et là et si les prix des

Moyenne française
374 €/ha



Montant total des soutiens agricoles par hectare et par département.
Sources : AUP, Office de l'élevage, base de données Agreste.

grains revenaient à ce qu'ils étaient il y a 18 mois, la situation serait dramatique.

Tous ceux qui voient les marchés des grains durablement au beau fixe devraient se souvenir de l'expérience qu'ont faite les États-Unis après l'adoption en 1996 de leur Farm Bill 1997/2001. Dans le prolongement de la forte augmentation des prix de 1995

et sur la foi de prévisions résolument optimistes, ce Farm Bill avait significativement démantelé les soutiens aux grandes cultures. Or les marchés se retournèrent très vite et les États-Unis durent inverser la vapeur en toute hâte. L'Europe et la France seraient-elles capables de réagir ainsi dans une telle situation ? Non, bien sûr. ■

Des prix attractifs pour la féverole

> PREMIER DÉBOUCHÉ FRANÇAIS, L'EGYPTE EST UN MARCHÉ PORTEUR

Au-delà de leur utilisation en alimentation animale, les protéagineux bénéficient aussi de marchés très demandeurs à l'export en alimentation humaine, qu'il s'agisse du pois jaune ou de la féverole. Ainsi l'Egypte est-elle le principal débouché de la féverole française. Depuis le développement de cette culture dans le nord-ouest dans les années 2000, la France est devenue le premier fournisseur de l'Egypte à partir de 2002/2003, devançant ses principaux concurrents, le Royaume-Uni et l'Australie. Disposant d'un avantage estimé à 30 €/t en matière de coût de

transport par rapport à l'Australie, la France a également tiré parti de l'irrégularité des récoltes dans ce pays.

En raison de la faiblesse des stocks et du recul des productions dans les trois principaux pays exportateurs (France, Royaume-Uni et Australie), les prix de la féverole française ont atteint des niveaux exceptionnels au cours de la campagne 2007/2008. Cette situation devrait perdurer pour la récolte 2008, de faibles rendements étant attendus en Australie. Les premiers prix proposés sur le marché sont déjà très élevés.

Pour conforter la place de la France comme premier exportateur mondial, l'objectif est de passer de 56 000 ha en 2007 à 100 000 ha dès 2008 et de stabiliser les surfaces autour de 150 000 ha dans les années suivantes. Ce sont en effet des niveaux significatifs de production qui permettent aux opérateurs d'investir dans la recherche et la création variétale, dans la consolidation de l'organisation de la collecte et dans la maîtrise de la qualité. Avec le bénéfice de l'aide protéagineuse et les atouts agronomiques de l'introduction des protéagineux dans les rotations, les bons

rendements 2007 et les perspectives de prix favorables sont en mesure d'achever de convaincre les producteurs d'adopter la féverole dans leurs assolements. ■



Crédit photos: Benoit Carroude (UNIP), Anne Mauffret (UNIP)

Volonté de pédagogie sur les OGM à l'Assemblée Nationale

> LE RAPPORTEUR DU PROJET DE LOI SOUHAITE UNE DISCUSSION LA PLUS ÉCLAIRÉE POSSIBLE

Les 1^{er}, 2 et 3 avril prochains en principe – en plein Congrès de la FNSEA – l'Assemblée Nationale débattrà sur le texte adopté par le Sénat. Entretien avec Antoine HERTH, député du Bas-Rhin et agriculteur

Dans quel état d'esprit avez-vous abordé votre travail de rapporteur ?

Il faut que les débats traduisent une volonté de l'Assemblée Nationale de soulever un maximum d'éléments. Il faut éviter que les choix effectués lors des votes apparaissent comme l'expression de postures et d'états d'âme.

Pour parvenir à ce résultat, il faut pouvoir éclairer la discussion. C'est pourquoi j'ai procédé depuis un mois⁽¹⁾ à une quarantaine d'auditions d'organisations concernées, rencontré des représentants des institutions européennes – Parlement, Commission – et pris des contacts avec le milieu de la recherche.

Quelle est l'ambiance à l'Assemblée Nationale autour du projet de loi ?

Beaucoup de choses se télescopent en ce moment et peuvent interférer sur la discussion, dont le sentiment des parlementaires d'avoir été tenus à l'écart du Grenelle de l'Environnement.

Toutefois, le fond du texte – organiser la coexistence entre les cultures – ne fait pas polémique,

D'autre part, un débat parlementaire est profondément différent d'un forum tel que le Grenelle de l'Environnement, où tout n'est pas forcément consensus. Pour les députés, l'exercice consistera à trancher les questions pour déboucher sur une loi applicable à tous, tout en gardant le cap sur l'esprit du Grenelle.

Sur quels points faudrait-il, selon vous, que le texte évolue par rapport au vote du Sénat ?

Au delà de modifications de forme, il y a des réglages à effectuer quant au « Haut Conseil



ANTOINE HERTH,
Député du Bas-Rhin et agriculteur.

des biotechnologies». Compte tenu de la sensibilité de l'opinion, il faut parvenir à un équilibre complexe de sa composition et de son fonctionnement.

“ Un débat parlementaire est profondément différent d'un forum tel que le Grenelle de l'Environnement

Par ailleurs, il est nécessaire que la loi vise à remettre la France au premier rang de la recherche biotechnologique au travers de dispositifs financiers adaptés et en s'appuyant sur une bonne articulation public-privé. C'est indispensable aussi pour répondre aux interrogations des chercheurs sur leur avenir dans notre pays.

Pour le reste, les dispositions adoptées au Sénat telles que registre parcellaire des cultures OGM, règles de responsabilité ou encore création d'un délit de fauchage me paraissent cohérentes. ■

(1) interview réalisée le 21 février

La clause de sauvegarde, ORAMA et la presse



A la suite du déclenchement de la clause de sauvegarde par le Gouvernement français à l'encontre du maïs Bt MON 810, ORAMA a organisé le 31 janvier dernier une Conférence de presse à laquelle ont participé une trentaine de journalistes de médias agricoles et généralistes ou économiques. Les avocats habituellement saisis par ORAMA sur les affaires d'OGM étaient présents, ainsi que des chercheurs compétents et un producteur du sud-ouest utilisateur de MON 810.

Vous pouvez trouver sur les sites de l'AGPB⁽¹⁾ les 6 fiches du dossier de presse diffusé à cette occasion : 1 – OGM : une occasion perdue, un intérêt croissant, 2 – Intérêts et perspectives de la technologie des OGM, 3 – Positions sur le projet de la loi relatif aux OGM, 4 – Chiffrage de l'intérêt économique du maïs Bt pour l'exploitant, 5 – Premiers résultats du suivi de la coexistence en 2006, 6 – Impact économique de la non-autorisation des OGM sur les importations d'aliments du bétail et sur la production animale dans l'UE.

(1) Sur www.agpb.fr, cliquer Dossiers puis Dossiers de presse

FOCUS

D'un bilan l'autre

> LES MANIÈRES D'APPRÉHENDER L'INTÉRÊT ÉNERGÉTIQUE DES BIOCARBURANTS

Dans l'appréciation de l'intérêt énergétique des biocarburants, il y a parfois des partis pris, mais il intervient aussi de réels problèmes d'approches et de références. Les résultats restent toutefois toujours positifs.

Le constat s'impose de lui même, les résultats des bilans énergétiques établis ici et là pour un même biocarburant (rapport entre la quantité d'énergie qu'il fournit et celle consommée pour l'obtenir) sont assez disparates.

Cette disparité tient à l'emploi d'approches et de références différentes.

Quelle comptabilisation de l'énergie utilisée ?

Outre l'énergie fossile qu'utilisent les usines de biocarburants, il est logique de comptabiliser dans l'énergie consommée celle qui est nécessaire aux cultures, à la fabrication des engrais, aux organismes de collecte, aux transports des grains etc. Mais certains bilans comptabilisent aussi les énergies

solaire, éolienne et pluviale captées par les cultures. Etrange quand ce type d'exercice a avant tout pour but de pouvoir comparer les quantités d'énergie qu'un même volume d'équivalent pétrole permet d'obtenir à la sortie d'une raffinerie et d'une usine de biocarburants.

Le choix des références dans le temps est également important. Les consommations d'énergie des usines n'ont en effet jamais cessé de baisser et elles continuent à s'améliorer grâce à l'évolution des process industriels et à l'utilisation d'énergies renouvelables (recours à la biomasse, à la géothermie). Ainsi, le bilan énergétique des usines actuelles est de 3,7 pour le diester et de 3,5 pour le bioéthanol, contre 3 et 2 respectivement en 2002.

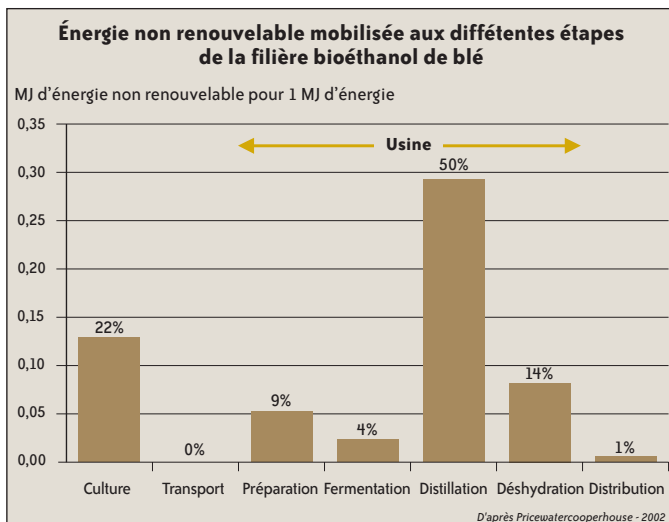
À chacun sa part

Autre point qui influe sur les résultats des bilans, la détermination des proportions de l'énergie consommée à imputer à la production des biocarburants eux-mêmes et à celle des coproduits (drêches ou tourteaux). Il existe diverses méthodes, entre autres la méthode de l'allocation massique, sur la base des poids respectifs des produits et coproduits, et celle de l'allocation énergétique, au prorata de leurs contenus énergétiques.

Les rendements eux aussi

Les rendements aux différentes étapes de la filière constituent le dernier élément clef des bilans. Les rendements retenus pour la production de grains/hectare – c'est-à-dire le tonnage obtenu au regard de l'énergie considérée comme utilisée à l'hectare – puis pour l'extraction des biocarburants à partir des grains ont une influence non négligeable sur les résultats.

La diversité des résultats des bilans énergétiques est compréhensible compte tenu de la multiplicité des combinaisons possibles entre tous les paramètres ci-dessus. Dans tous les cas cependant, hors hypothèses extravagantes, l'énergie restituée par les biocarburants est supérieure à l'énergie fossile pour les produire.



Un bilan énergétique de 3,7 aujourd'hui pour le diester.

> COURRIER

J'ai bien lu dans votre n°15 votre avertissement sur l'obligation de 3% de couvert environnemental. Quelle solution pour les exploitants n'ayant pas à ce jour assez de surfaces sous contrats de « gel industriel » au-delà des bandes enherbées pour activer 100% de leurs DPU jachère et respecter ainsi cette obligation ?

Une modification réglementaire récente permet que la notification des contrats « gel industriel » auprès de l'AUP passe, pour les cultures d'hiver, du 31 janvier au 15 mai 2008, date limite de dépôt des déclarations PAC.

Pour satisfaire à l'obligation de 3 %, les exploitants auxquels la question posée fait référence ne sont donc pas obligés de retourner des surfaces ensemencées. Ils peuvent également réorienter des cultures d'hiver déjà semées vers du gel industriel en concluant de nouveaux contrats.

> AGENDA

Colloques SOLUTIONS ARVALIS/CETIOM/UNIP

- 14 mai à Chauny (02)
- 15 mai à Chalons en Champagne (51)
- 16 mai à Nancy (54)
- 21 mai à Boigneville (91)
- 29 mai à La Jaillière (44)

Formation CETIOM « Insertion du colza dans une exploitation d'élevage »

10 mai 2008 à Rennes (25)

Animation Terrain ARVALIS/CETIOM

Le 23 mai près de Savarit (17)

> CONTACTS

AGPB > www.agpb.fr
> contact@agpb.fr

AGPM > www.agpm.com
> contact@agpm.com

FOP > www.prolea.com
> fop@prolea.com

ORAMA
nos cultures, notre avenir

SCOP INFO EST UNE PUBLICATION D'ORAMA
23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris - Tél. 01 44 31 10 00
Rédacteur en chef : Pascal HURBAULT - Comité de rédaction :
P. AUGUSTE, G. DUBLINEAU, L. ESPRIT, H. LE STUM, S. MARQUIS,
T. PERINET, R. RIVIÈRE, F. TOCCHET.
Conception : NB'COMMUNICATION - Impression : Groupe CORLET.
Rédaction achevée le 21/02/08